

Comité Technique commun du 15 juin 2018 RAPPORT (information)

VILLE DE RENNES

PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE / DIRECTION ÉDUCATION ENFANCE

Charte Maternelle Ville de Rennes / Éducation Nationale

Pièces Jointes : charte maternelle et frise "journée type d'un enfant à l'école maternelle"

A. Contexte

La Ville de Rennes a souhaité accompagner activement la mise en place des nouveaux programmes de l'école maternelle et répondre aux enjeux de scolarisation précoce. En partenariat avec l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales, un plan d'action en faveur de la maternelle a été initié en 2015.

Il s'agit d'associer l'ensemble des professionnels de l'école maternelle et de la petite enfance en privilégiant la concertation et l'expérimentation s'appuyant sur l'expertise des professionnels.

Le plan d'action Maternelle s'est fixé quatre objectifs principaux :

- ➔ L'accompagnement à la parentalité et des enjeux liés à la santé,
- ➔ L'accompagnement collectif de l'enfant dans ses transitions vécues,
- ➔ La favorisation de la scolarisation précoce avec, en 2018, 12 classes spécifiques en Réseau d'Education Prioritaire et Réseau d'Education Prioritaire renforcé pour l'accueil des enfants de moins de trois ans,
- ➔ L'intégration du développement de l'enfant et de sa parole dans les politiques éducatives.

Depuis 2015, un GT maternelle se réunit tous les trimestres et des outils sont venus servir les objectifs annoncés, la charte maternelle a été construite dans ce cadre.

B. Enjeux

Le constat a été fait que la charte ASEM datant de 2010 ne répondait plus aux enjeux de l'école maternelle ni aux rythmes des enfants. Au-delà d'une simple réécriture, il a été proposé d'en faire un outil de collaboration entre tous les professionnels de l'école maternelle, au service des enfants.

C. Méthodologie, concertation

Un groupe de travail a été constitué en 2016 afin de construire cette charte, composé d'Agents Spécialisées des Écoles Maternelles, des Professeures des Écoles, de directrices, de coordonnateurs qualitatifs, de conseillers pédagogiques, de responsables éducation loisirs, d'une conseillère d'animation et de cadres de la Ville de Rennes et de l'Education Nationale.

Centre Communal d'Action Sociale

Le groupe s'est réuni à plusieurs reprises pour proposer une charte articulée en trois parties : les besoins de l'enfant en maternelle, la place des familles à l'école et une troisième partie consacrée aux interactions des métiers des professionnels de l'école maternelle et les questions fréquentes. Une frise présentant la journée type d'un enfant en maternelle complète la charte.

L'ensemble du personnel de sept écoles maternelles a relu la charte et un travail de compilation, de complément et d'ajustement a été mené. La charte a également été présentée aux partenaires internes et externes pour avis.

Les travaux du groupe Charte maternelle ont été présentés aux organisations syndicales en mars et juillet 2017. Après leur relecture de la charte, une réunion d'échanges s'est tenue en janvier 2018 et a intégré la plupart des propositions des organisations syndicales.

Un temps fort a été organisé pour lancer la diffusion de la charte, par la signature de l'éditorial commun aux deux institutions par madame la Maire et monsieur le Directeur Académique, le 17 avril 2018. La diffusion numérique et la distribution de la charte et de la frise dans les écoles et les services ont été réalisées en avril et mai 2018.

Son appropriation par tous les professionnels passera par des temps de présentation et de formation auprès de tous les professionnels.

Les représentants du personnel du Comité Technique commun prennent acte des informations contenues dans ce rapport.